

DOSSIER SCOLAIRE

Section Sportive Football Féminin – Cité Scolaire MIREPOIX

1- Présentation

Etablissement :

- Cité scolaire de 1000 élèves environ.
- Des équipements sportifs flambants neufs et particulièrement performants (piste d'athlétisme en tartan, salle de musculation high tech, 2 salles de gym et acrosport, 2 plateaux de sport collectifs, 2 murs d'escalade, une salle de tennis de table, 2 terrains de football municipaux)
- Un internat d'une centaine de lits
- 8 enseignants EPS

Section Sportive :

- Cette section s'adresse aux élèves de 2nde, 1ère, Terminale
- 2 entraînements hebdomadaires de 1h30 placés sous la responsabilité d'un entraîneur fédéral diplômé aidé par 2 enseignants d'EPS.

2- Documents demandés à l'inscription

Toutes les élèves désireuses de pratiquer le football peuvent faire acte de candidature. La section est ouverte aussi bien aux élèves déjà inscrites dans des clubs, qu'à celles qui souhaitent le faire ultérieurement.

Le recrutement est réalisé, prioritairement, sur la base de résultats scolaires validés par la présentation des bulletins scolaires de l'année en cours (résultats et appréciations) ainsi que sur le comportement volontaire et l'implication de l'élève en cours (avis des professeurs principaux et d'EPS.)

- 2 bulletins scolaires de l'année précédente.
- Appréciations des enseignants.
- Comportement.
- Avis du professeur principal et du professeur d'EPS.

Des journées portes ouvertes seront organisées au cours desquelles des ateliers techniques sur la pratique du football seront proposés ainsi qu'un entretien personnel qui permettra de mettre en avant l'intérêt et la motivation de la candidate.

3- Ce qui est proposé à Mirepoix

L'encadrement proposé est celui d'une équipe pluridisciplinaire compétente :

- Le chef d'établissement pilote le projet
 - L'équipe pédagogique constituée d'enseignants qui dispensent des contenus disciplinaires du programme en vigueur.
 - Un enseignant d'EPS référent qui coordonne l'équipe pédagogique.
- Il effectuera un suivi individualisé de chacune des élèves de la section.

En fonction des éventuelles difficultés rencontrées par les élèves, l'enseignant proposera un accompagnement personnalisé avec la mise en place d'une aide scolaire Particulière sous forme de soutien ou d'une aide aux devoirs encadrée par un adulte de la communauté scolaire.

- 2 intervenants extérieurs diplômés de la Fédération Française de Football et émanant du District de Football de l'Ariège proposent les contenus et l'animation des entraînements.

Ils seront assistés par 2 enseignants d'EPS.

- Le personnel de santé scolaire de l'établissement.

- Le médecin du sport affilié au district de football.

La scolarité :

Les élèves de la section sont insérés dans des classes normales. Ils suivent le même programme que toute autre classe du même niveau dans la filière souhaitée en fonction de l'offre de formation.

Organisation des horaires aménagés :

Le temps de pratique du football dans le cadre de la section sportive est obligatoire et intégré dans l'emploi du temps de l'élève et s'ajoute aux 2h obligatoires d'EPS au lycée.

Les élèves bénéficieront de 2 entraînements hebdomadaires de 1h30.

Ils seront positionnés le mardi et le jeudi dans le but de respecter l'équilibre et les temps de repos et de récupération des élèves entre le match du Week-end dans leur club et les entraînements de la section sportive en semaine.

Les séances d'EPS obligatoires seront placées en dehors des jours d'entraînement, avec un suivi particulier entre Enseignement obligatoire, enseignement de section sportive et pratique fédérale, dans un souci de préservation de l'intégrité physique des élèves.

Les effectifs :

Les élèves de la section sportive sont regroupés dans la même classe selon le niveau d'étude des élèves.

Pour l'année 2021-22, l'effectif envisagé est de 15 élèves pour les 2nde et de 15 élèves pour les 1ère et Terminale (7 élèves en 1ère et 8 élèves en Terminale par exemple).

Les lieux de pratique :

Les entraînements auront lieu sur les 2 terrains en herbe du stade municipal de Mirepoix. Un projet de terrain synthétique est en cours d'étude dans l'établissement.

En cas de conditions météo défavorables, une solution de repli sera possible à l'intérieur du gymnase de la cité scolaire.

L'hébergement :

La Cité Scolaire bénéficie d'un internat avec une centaine de places disponibles.

Les élèves sont logés dans des chambres de 2 à 4.

Maintien dans la section :

Le maintien en cours ou à l'issue de l'année scolaire d'un élève est directement lié à sa conduite (comportement), à son travail et à ses résultats scolaires.

Le chef d'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique, peut être amené à remettre en question (en particulier lors des conseils de classe) l'affectation en section sportive d'un élève qui ne parvient pas à concilier enseignement général et pratique sportive.

Lors du passage en classe supérieure, le maintien dans la section n'est pas automatique.

Association Sportive (UNSS) :

Les élèves inscrits en section sportive football s'engagent à adhérer à l'AS et à participer aux compétitions de football organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) dans le respect de ses règlements. La participation à d'autres activités est possible mais non exigée. Ces convocations sont obligatoires et peuvent faire l'objet d'une évaluation complémentaire. Le coordonnateur de la section veille à la parfaite harmonisation des calendriers des entraînements et des rencontres sportives (scolaires et fédérales).

Relation avec le club d'origine :

Si l'élève est inscrite dans un club fédéral, la fixation des objectifs, la programmation des entraînements et la préparation des compétitions se fait en étroite collaboration, ceci afin d'assurer une cohérence dans la formation.

Dossier médical et suivi de santé :

Un examen médical conditionne l'admission dans la section sportive. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique du football. Il appartient au chef d'établissement de s'assurer que chaque élève a passé cet examen médical.

Le suivi médical relève du dispositif législatif et réglementaire en vigueur. Il est mis en œuvre dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves afin de préserver leur santé, de repérer les signes de fatigue et de permettre leur épanouissement dans le domaine du sport et des études. Des actions de prévention et d'éducation à la santé sont développées notamment dans le domaine de la nutrition, des rythmes de vie et des risques liés au dopage.

4- Contact et dates importantes

– Dates des journées portes ouvertes : 22, 29 mai et 5 juin 2021

– Dates butoirs des inscriptions :

– Numéros de téléphone :

Dossier Sportif

M.BERET (Conseil Technique Départemental du District de Football de l'Ariège)
06-24-15-59-52 david.beret@ariegefoot.fff.fr

Dossier Scolaire

M.CILIBERTI (Proviseur de la Cité Scolaire)
Secrétariat du lycée : 05-61-68-14-80 0090013r@ac-toulouse.fr
M.DELPECH (Professeur d'EPS coordonnateur)
06-22-90-38-51 olivierdelpech09@gmail.com